JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Date: 16/03/2020 Page 1/15

Révision: N°3 (16/03/2020)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

## RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L´ENTREPRISE

## 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME

Code du produit : 560016

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoie, dégraisse, désodorise

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: PROVEN ORAPI.

Adresse: 225 Allée des Cèdres.01150.SAINT VULBAS .FRANCE.

Téléphone: 0 810 400 402. Fax: 04 92 13 30 32.

FDS@orapi.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

#### |>RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## > Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

# $\mid$ > Conformément au règlement (CE) $n^{\circ}$ 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :





GHS02 GHS05 Mention d'avertissement :

**DANGER** 

Identificateur du produit :

CAS 68439-46-3 ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient D-LIMONENE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux, du visage.

PROVEN ORAPI

Version: N°1 (16/03/2020) Révision: N°3 (16/03/2020)

# JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

Date: 16/03/2020 Page 2/15

enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales.

## 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

# >RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélanges

	>	Compositio	n	:
ſ	ы	entification		

> Composition :	1		1
Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 0586	GHS07, GHS05		$10 \le x \% < 25$
CAS: 68439-46-3	Dgr		
	Acute Tox. 4, H302		
ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED	Eye Dam. 1, H318		
INDEX: 603-064-00-3	GHS02, GHS07	[1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 107-98-2	Wng		
EC: 203-539-1	Flam. Liq. 3, H226		
REACH: 01-2119457435-35	STOT SE 3, H336		
1-METHOXY-2-PROPANOL			
INDEX: 64_17_5A	GHS07, GHS02	[1]	2.5 <= x % < 10
CAS: 64-17-5	Dgr	' '	
EC: 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225		
REACH: 01-2119457610-43	Eye Irrit. 2, H319		
 	Eye IIII. 2, 11319		
ETHANOL			
INDEX: 15763_76_5	GHS07		1 <= x % < 2.5
CAS: 15763-76-5	Wng		
EC: 239-854-6	Eye Irrit. 2, H319		
REACH: 01-2119489411-37			
SODIUM P-CUMENESULPHONATE			
INDEX: I123_68_2	GHS06, GHS09		0 <= x % < 1
CAS: 123-68-2	Dgr		
EC: 204-642-4	Acute Tox. 3, H301		
REACH: 01-2119983573-26	Acute Tox. 3, H311		
	Acute Tox. 3, H331		
ALLYL HEXANOATE	Aquatic Chronic 3, H412		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
INDEX: 612_131_006B	GHS07, GHS05, GHS09		0 <= x % < 1
CAS: 7173-51-5	Dgr		0 <- x /0 < 1
CIB. 1113 31 3	Acute Tox. 4, H302		
CHLORURE DE	Skin Corr. 1B, H314		
DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM	Eye Dam. 1, H318		
DIDECT EDIMETH T LAMIMONIUM	Aquatic Chronic 2, H411		
	Aquatic Acute 1, H400		
INDEX 1001020007 A	M Acute = 10	[1]	0 . 0/ .1
INDEX: I601029007A	GHS08, GHS02, GHS07, GHS09	[1]	$0 \le x \% < 1$
CAS: 5989-27-5	Dgr		
EC: 227-813-5	Asp. Tox. 1, H304		
REACH: 01-2119529223-47	Flam. Liq. 3, H226		
	Skin Irrit. 2, H315		
D-LIMONENE	Skin Sens. 1B, H317		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 1		

Version: N°1 (16/03/2020)

PROVEN ORAPI

## JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Date: 16/03/2020 Page 3/15

Révision: N°3 (16/03/2020)

INDEX: I2437_25_4	GHS07, GHS09	0 <= x % < 1
CAS: 2437-25-4	Wng	
EC: 219-440-1	Skin Irrit. 2, H315	
	Aquatic Acute 1, H400	
DODECANENITRILE	M  Acute = 10	
	Aquatic Chronic 1, H410	
	M Chronic = 10	

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

#### Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

#### |>RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### 4.1. Description des premiers secours

#### |> En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Ne rien faire absorber par la bouche.

Consulter un médecin en cas de troubles.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

#### En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

## En cas d'ingestion:

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

# |>RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

#### 5.1. Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

## |> Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser:

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- halons
- mousse
- dioxyde de carbone (CO2)
- poudres

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

Version : N°1 (16/03/2020) PROVEN ORAPI

JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Date: 16/03/2020 Page 4/15

Révision: N°3 (16/03/2020)

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

#### |> 5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

# >RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

# Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

#### > 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant basique, par exemple solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

## >RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### > 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Eviter le contact avec les yeux.

## Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

## Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Version : N°1 (16/03/2020) PROVEN ORAPI

JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Date: 16/03/2020 Page 5/15

Révision: N°3 (16/03/2020)

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

## |> Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

## **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

# >RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
107-98-2	375	100	568	150	Peau

#### ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010):

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
107-98-2	100 ppm	150 ppm			
64-17-5		1000 ppm		A3	

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 29/01/2018) :

	(	,	, -	
CAS	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
107-98-2		100 ppm		2(I)
		370 mg/m <sup>3</sup>		
64-17-5		500 ppm		2(II)
		960 mg/m <sup>3</sup>		
5989-27-5		5 ppm		4(II)
		$28 \text{ mg/m}^3$		

- France (INRS - ED984 · 2016) ·

Trance (II vito Di	7704.2010).					
CAS	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
107-98-2	50	188	100	375	*	84
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84

## Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ALLYL HEXANOATE (CAS: 123-68-2)

Utilisation finale:TravailleursVoie d'exposition:Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 4.3 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 15 mg de substance/m3

## |> Utilisation finale : Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

Version: N°1 (16/03/2020)

PROVEN ORAPI

JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Date: 16/03/2020 Page 6/15

Révision: N°3 (16/03/2020)

DNEL: 2.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 2.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 3.7 mg de substance/m3

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)

|> Utilisation finale: Travailleurs
Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 136.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 0.096 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 26.9 mg de substance/m3

|> Utilisation finale : Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 3.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 68.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme DNEL : 0.048 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 6.6 mg de substance/m3

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

|> Utilisation finale: Travailleurs
Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 343 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme DNEL : 950 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme DNEL : 1900 mg de substance/m3

> Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

Version: N°1 (16/03/2020) Révision: N°3 (16/03/2020) PROVEN ORAPI

Date: 16/03/2020 Page 7/15

## JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

DNEL: 87 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 206 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 114 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à court terme DNEL: 950 mg de substance/m3

1-METHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

**Utilisation finale: Travailleurs** Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 50.6 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à court terme DNEL: 553.5 mg de substance/m3

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme 369 mg de substance/m3 DNEL:

**Utilisation finale:** Consommateurs

Voie d'exposition : Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 3.3 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 18.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 43.9 mg de substance/m3

|> Concentration prédite sans effet (PNEC) :

ALLYL HEXANOATE (CAS: 123-68-2)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.825 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 0.117 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 0.0117 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 4.46 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 0.446 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

Version: N°1 (16/03/2020)

PROVEN ORAPI

# JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Date: 16/03/2020 Page 8/15

Révision: N°3 (16/03/2020)

PNEC: 10 mg/l

SODIUM P-CUMENESULPHONATE (CAS: 15763-76-5)

Compartiment de l'environnement :

PNEC: 0.037 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 0.23 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 0.023 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 2.3 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 0.862 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 0.0862 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 100 mg/l

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Compartiment de l'environnement : Sol

PNEC: 0.63 mg/kg

Eau douce Compartiment de l'environnement : PNEC: 0.96 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 0.79 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 2.75 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PNEC: 3.6 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 2.9 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 580 mg/l

1-METHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

Compartiment de l'environnement : Sol PNEC: 4.59 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 10 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 1 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 100 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce

PROVEN ORAPI

Version: N°1 (16/03/2020) Révision: N°3 (16/03/2020)

Date: 16/03/2020 Page 9/15

## JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

PNEC: 52.3 mg/kg

Sédiment marin Compartiment de l'environnement : 5.2 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 100 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

#### > - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- Latex naturel

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

#### - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## >RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## Informations générales

Etat Physique: Liquide Fluide.

Odeur: agrume

#### > Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

4.60 0.5. pH:

Acide faible. Non précisé.

Point/intervalle d'ébullition : Intervalle de point d'éclair : 23°C <= PE <= 55°C

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité: 0.992 +/- 0.005 (20°C)

Hydrosolubilité: Soluble. Point/intervalle de fusion : Non concerné. Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné. Non concerné. Point/intervalle de décomposition :

Révision : N°3 (16/03/2020)

Date: 16/03/2020 Page 10/15

## JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

## 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## |>RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

## |> 10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

#### Eviter:

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes
- le gel
- l'exposition à la lumière

## |> 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- bases fortes

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

## >RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

#### 11.1.1. Substances

# |> Toxicité aiguë :

DODECANENITRILE (CAS: 2437-25-4)

Par voie orale : DL50 = 3400 mg/kg

ALLYL HEXANOATE (CAS: 123-68-2)

Par voie orale : DL50 = 300 mg/kg

Par voie cutanée : DL50 = 300 mg/kg

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Par voie orale : DL50 = 10470 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce: Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (Vapeurs) : CL50 = 51 mg/l

Espèce : Rat

PROVEN ORAPI

Date: 16/03/2020 Page 11/15 Version: N°1 (16/03/2020) Révision: N°3 (16/03/2020)

## JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

Durée d'exposition : 4 h

ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED (CAS: 68439-46-3)

300 < DL50 <= 2000 mg/kgPar voie orale:

Espèce: Rat

|> Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Provoque une sévère irritation des yeux.

1 <= Score moyen < 2 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours Opacité cornéenne :

> d'observation Espèce: Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

 $2 <\!\!=\! Score$ moyen  $< 2,\! 5$  et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours Rougeur de la conjonctive :

d'observation

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

|> Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Espèce: Autres

|> Mutagénicité sur les cellules germinales :

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Aucun effet mutagène.

## 11.1.2. Mélange

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

#### |> Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Ethanol (CAS 64-17-5): Voir la fiche toxicologique n° 48.
- 1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2): Voir la fiche toxicologique n° 221.
- d-Limonène (CAS 5989-27-5): Voir la fiche toxicologique n° 227.

# >RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

# 12.1. Toxicité

# |> 12.1.1. Substances

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

CL50 = 13000 mg/lToxicité pour les poissons :

Espèce: Oncorhynchus mykiss Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 12340 mg/l

Espèce: Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h Autres lignes directrices

CEr50 = 275 mg/lToxicité pour les algues :

Espèce: Chlorella vulgaris Durée d'exposition: 72 h

OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

CE10 = 11.5 mg/l

Version: N°1 (16/03/2020)

PROVEN ORAPI

## JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Date: 16/03/2020 Page 12/15

Révision: N°3 (16/03/2020)

Espèce: Chlorella vulgaris Durée d'exposition : 72 h

ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED (CAS: 68439-46-3)

CL50 = 12 mg/lToxicité pour les poissons :

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 5.4 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

NOEC = 2.58 mg/l

Durée d'exposition : 21 jours

Toxicité pour les algues : CEr50 > 8.9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC = 8.9 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Toxicité pour les poissons : 0.01 < CL50 <= 0.1 mg/l

Facteur M = 10

Durée d'exposition: 96 h

## 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

#### |> 12.2.1. Substances

CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5) Biodégradation: Rapidement dégradable.

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Rapidement dégradable. Biodégradation:

ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED (CAS: 68439-46-3)

Biodégradation: Rapidement dégradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## |> 12.3.1. Substances

ALCOHOLS, C9-11, ETHOXYLATED (CAS: 68439-46-3) Facteur de bioconcentration: BCF < 800

ETHANOL (CAS: 64-17-5)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe = -0.3

BCF = 0.66Facteur de bioconcentration:

# 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

# 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (16/03/2020) Révision: N°3 (16/03/2020)

## JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Date: 16/03/2020 Page 13/15

#### RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

## >RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2019 - IMDG 2018 - OACI/IATA 2019).

#### 14.1. Numéro ONU

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1993=LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(ethanol, 1-methoxy-2-propanol)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



# 14.4. Groupe d'emballage

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

>	ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
		3	F1	III	3	30	5 L	274 601	E1	3	D/E

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage	Séparation
								manutention	
	3	-	III	5 L	F-E, S-E	223 274 955	E1	Category A	-

T. 100.1	- CI	lace.	Ta	1-	1-	1~	10		150	
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	3	-	III	355	60 L	366	220 L	A3	E1	
	3	-	III	Y344	10 L	-	-	A3	E1	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible

# |>RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## > - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

Version: N°1 (16/03/2020)

PROVEN ORAPI

#### JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Date: 16/03/2020 Page 14/15

Révision: N°3 (16/03/2020)

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2019/521 (ATP 12)

# - Informations relatives à l'emballage :

Le mélange est conditionné dans un emballage n'excédant pas 125 ml.

#### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

## |> - Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques
- parfums
- agents conservateurs

didecyldimonium chloride

- fragrances allergisantes :

d-limonene

citral

#### - Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane, esters, diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

#### |>RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

## |> Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

11220	Enquire of vapours are inflammates.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
A huárriationa .	

Liquide et vapeurs très inflammables.

## > Abréviations :

H225

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

Version :  $N^{\circ}1$  (16/03/2020)

PROVEN ORAPI

# JEX PROFESSIONNEL NETT SURODORANT DOSES AGRUME - 560016

Date: 16/03/2020 Page 15/15

Révision : N°3 (16/03/2020)

IATA: International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS02 : Flamme. GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.